

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE CORBENAY

NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Le cadre général du compte administratif L'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour le Centre Communal d'Action Sociale. Elle est disponible au Secrétariat aux heures d'ouverture.

Le compte administratif est le bilan financier de l'ordonnateur qui doit rendre compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées.

Le Compte Administratif 2022 retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées par la commune entre le 1er janvier et le 31 décembre 2022. Il constitue l'arrêt des comptes de la collectivité à la clôture de l'exercice budgétaire et intervient au plus tard le 30 juin de l'année n+1. Il est en concordance avec le Compte de Gestion établi par le Trésorier. Le Compte Administratif 2022 a été approuvé le 4 avril 2023 par le Conseil d'administration. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat et sur le site internet.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le compte administratif du CCAS. D'un côté, la gestion des affaires courantes ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

La section de fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien. Il regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent du CCAS.

Les recettes de fonctionnement correspondent essentiellement au versement d'une subvention de la commune de Corbenay.

Les recettes de fonctionnement 2022 représentent 13 100.00 €.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées des charges à caractère général, des salaires du personnel (cotisations URSSAF), et des autres secours.

Les dépenses de fonctionnement 2022 représentent 10 001.16 €.

Pour 2022, le CCAS dégage un excédent d'exploitation cumulé de 5 789.55 €.

Présentation du comparatif CA 2021 / CA 2022

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

Chapitres	CA 2022	CA 2021	variation 2021-2022
011- Charges à caractère général	9 272.16	11 862.44	- 2 590.28
012- Charges de personnel	209.00	209.00	0.00
65- Autres charges de gestion courante	520.00	2 125.85	-1 605.85
66- Charges financière	0.00	0.00	0.00
67- Charges exceptionnelles	0.00	0.00	0.00
022- Dépenses imprévues	0.00	0.00	0.00
TOTAL DES DEPENSES REELLES	10 001.16	14 197.29	- 4 196.13
042 - Opérations d'ordre entre sections	0.00		
TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE	10 001.16	14 197.29	- 4 196.13
023 - Virement section d'investissement			
DEPENSES FONCTIONNEMENT	10 001.16	14 197.29	- 4 196.13
DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	10 001.16	14 197.29	- 4 196.13

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES

Chapitres	CA 2022	CA 2021	Variation 2021/2022
Chap.013 Atténuations de charges			
Chap.70 Produits des services			
Chap.73 Impôts et taxes			
Chap.74 Dotations et participations	13 100.00	13 097.43	+ 2.57
Chap.75 Autres produits de gestion courante			
76 Produits financiers			
77 Produits exceptionnels			
TOTAL RECETTES REELLES	13 100.00	13 097.43	+ 2.57
Chap.042 Opérations d'ordre entre sections			

TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE	13 100.00	13 097.43	+ 2.57
RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	13 100.00	13 097.43	+ 2.57

La section d'investissement

Le budget d'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine. Aucune inscription n'est prévue au CCAS.